

VILLE DE LA VERRIÈRE

Demande de duplicata du livret de famille

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil : du livret de famille.

Champs obligatoires

Vos coordonnées?

Nom du demandeur

Prénom du demandeur

Courriel

Téléphone

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Objet de la demande

Nature du livret

- Livret de parents communs
- Livret d'époux (duplicata)

Type de demande

- 1re demande
- Duplicata
- Mise à jour

Motifs

- Naissance du premier enfant
- Perte, vol ou destruction du premier livret
- Époux ou parent dépourvu de livret (divorce, séparation)
- Adoption d'un enfant

- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes figurant sur le livret (Restituer obligatoirement le 1er livret)
- Rectification
- Autre

Préciser

Pièce d'identité

Choose

a

file

Transférer

1 seul fichier.

Limité à 8 Mo.

Types autorisés : gif, jpg, jpeg, png, odf, pdf.

Justificatif de domicile

Choose

a

file

Transférer

1 seul fichier.

Limité à 8 Mo.

Types autorisés : gif, jpg, jpeg, png, odf, pdf.

Epoux ou père

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

Nationalité

Décédé

oui

non

Date de décès

Epouse ou mère

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

Nationalité

Décédée

oui

non

Date de décès

Mariage

Lieu du mariage

Date du mariage

Nombre d'enfants

- Aucun(e) - ▼

Enfants

**Re-
order**

Nom

Nom

Ajouter

Ajouter more items

more items

J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

[Consulter](#)

CAPTCHA

Cette question sert à tester si vous êtes un visiteur humain.

Enregistrer

Infos pratiques

Le livret de famille remis lors du mariage contient les éléments suivants :

- Extrait de l'acte de mariage des époux
- Informations sur le droit de la famille : mariage, filiation, adoption, autorité parentale, etc.

Le livret de famille délivré lors de la naissance du 1^{er} enfant contient :

- les extraits d'actes de naissance du ou des parents,
- l'extrait d'acte de naissance de l'enfant,

- des informations sur le droit de la famille : mariage, filiation, adoption, autorité parentale, etc.

La mise à jour du livret de famille est obligatoire et elle incombe à son titulaire. Tout changement dans votre état civil ou situation de famille doit y être intégré. Dans certains cas, un nouveau livret peut vous être délivré.

Hôtel de Ville

Service Etat civil

Avenue des Noës

Tél. : 01 30 13 76 00

Courriel : affaires.generales@mairie-laverriere.fr